

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° I-CF1392

présenté par
M. Gérard, Mme Ali, Mme Panonacle, Mme Bureau-Bonnard, M. Testé, M. Vignal et
M. Claireaux

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.